



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Laurence ELOY-EPAILLY
02.32.10.70.73

laurence.eloy-epailly@culture.gouv.fr

Références : IA0761292400011-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SOCIETE EUROPEENNE D'INGENIERIE ET DE
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

84 Rue Louis Blériot

76230 BOIS-GUILLAUME

À l'attention de Monsieur Pierrick GUILBART,

CAEN, le **10 JUIN 2024**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BOUDEVILLE, OUVILLE-L'ABBAYE, VIBEU (SEINE-MARITIME), 2024 - Parc éolien du
Surouët
IA0761292400011
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

La DREAL Normandie m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 5 juin 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,
Pour le directeur régional des affaires culturelles par intérim,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Laurence ELOY-EPAILLY
02.32.10.70.73

laurence.eloy-epailly@culture.gouv.fr

Références : IA0761292400011-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DREAL Normandie
UDRD - Equipe Territoriale
Cité administrative St-Sever
2 Rue Saint-Sever
BP 86002
76000 ROUEN CEDEX

À l'attention de Monsieur Grégoire MACE,

CAEN, le **10 JUIN 2024**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BOUDEVILLE, OUVILLE-L'ABBAYE, VIBEU (SEINE-MARITIME), 2024 - Parc éolien du Surouët
IA0761292400011
Votre courrier du 5 juin 2024
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 5 juin 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,
Pour le directeur régional des affaires culturelles par intérim,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION